

Conférence sur les

ASPECTS FISCAUX DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Un guide explicite pour les initiés et non-initiés qui vous fournira des conseils fiscaux, cruciaux et stratégiques pour la négociation et la rédaction de vos conventions commerciales

Sous la présidence de :

Mark D. Brender

Associé

Osler, Hoskin & Harcourt, srl

Ne manquez pas !

Le 15 novembre 2005

Notre atelier de travail sur :

Les réorganisations corporatives : une liste de vérification des clauses fiscales essentielles à inclure dans votre planification et vos conventions

Une conférence incontournable pour tous les avocats pratiquant en droit commercial, droit corporatif et droit transactionnel, les initiés et non-initiés en droit fiscal, les conseillers juridiques d'entreprises et les directeurs en fiscalité

Les 14 et 15 novembre 2005

Hôtel Omni Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Un groupe exceptionnel de fiscalistes analysera les derniers développements fiscaux des conventions commerciales les plus couramment utilisées pour vous permettre de :

- **Identifier et éviter les problèmes et erreurs** les plus fréquemment rencontrés lors de la **négociation et la rédaction de conventions commerciales**
- **Inclure et rédiger les clauses essentielles** pour **assurer et protéger les intérêts de vos clients**
- Planifier des **structures et stratégies fiscales** pour **optimiser vos économies**
- Connaître les **modifications législatives** récentes et anticipées qui auront un **impact sur vos conventions**
- Déterminer la **viabilité commerciale d'une transaction** en tenant compte des **considérations fiscales importantes**
- **Éviter** à vos clients des **conséquences fiscales onéreuses** et des **situations litigieuses**
- Comprendre le **rôle des structures fiscales** dans la **performance financière d'une entreprise**



Réservez au **1-877-246-4832** • **InstitutCanadien.com**





Maîtrisez-vous les derniers développements fiscaux portant sur la négociation et la rédaction de vos conventions commerciales, lesquels auront inévitablement un impact sur la situation d'affaires de vos clients ?

Les considérations fiscales jouent un rôle critique et déterminant dans la structure et la négociation de toutes les conventions commerciales que vous voyez dans l'existence d'une entreprise, incluant les **acquisitions**, les **conventions entre actionnaires**, les **contrats de licence de propriété intellectuelle**, les **sociétés en commandite**, les **emprunts transfrontaliers**, les **conventions immobilières**, les **actions échangeables** et les **contrats d'impartition**. À titre de professionnel œuvrant dans le domaine, vous devez maîtriser parfaitement les dispositions fiscales qui sont pertinentes à vos dossiers afin de fournir des conseils d'affaires stratégiques, lesquels auront un impact considérable sur les activités et la performance financière de vos clients.

L'Institut Canadien est fier de vous convier à sa « **Conférence sur les Aspects fiscaux des conventions commerciales** », laquelle sera présidée par **Mark D. Brender**, associé chez **Osler, Hoskin & Harcourt**. Ce programme incomparable rassemblera un groupe exceptionnel de fiscalistes qui vous fourniront un examen approfondi des dispositions fiscales critiques dans le cadre des conventions les plus fréquemment rencontrées dans votre pratique. Les intérêts et les montants en jeu sont importants, car les stratégies fiscales appuient les objectifs d'affaires d'une entreprise et lui permettent d'éviter des conséquences fiscales onéreuses ainsi que des situations litigieuses. **Que vous soyez un initié ou non-initié**, cette conférence vous donnera l'occasion d'apprendre comment :

- Éviter les problèmes et erreurs les plus fréquemment rencontrés lors de la négociation et la rédaction de conventions commerciales
- Bien analyser et planifier les clauses types des conventions entre actionnaires d'un point de vue fiscal

- Identifier les avantages et inconvénients entre la vente d'actions et la vente d'actifs d'une perspective fiscale
- Déterminer les avantages fiscaux de recourir à une société en commandite
- Tirer profit des incidences fiscales qui découlent d'un contrat de licence de propriété intellectuelle
- Rédiger les clauses particulières dans un contrat de roulement
- Structurer un emprunt transfrontalier pour bénéficier des exemptions d'impôt
- Identifier les aspects fiscaux importants dans la structure d'une transaction immobilière
- Les stratégies fiscales peuvent profiter aux opérations et au financement structuré

De plus, profitez de l'atelier de travail pratique et interactif portant sur « **Les réorganisations corporatives : une liste de vérification des clauses fiscales essentielles à inclure dans votre planification et vos conventions** », lequel vous permettra d'aller en profondeur sur un sujet stratégique qui touchent votre pratique quotidienne.

Vous recevrez également un cartable complet de textes spécialement préparés par les conférenciers pour cet événement, lequel sera un outil de référence précieux durant la conférence et lors de consultations ultérieures.

Aucun professionnel appelé à négocier, rédiger, gérer et interpréter des conventions commerciales ne devrait manquer cette opportunité unique d'apprendre d'experts et de réseauter avec d'autres professionnels du milieu. Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Une conférence incontournable pour tous les :

Avocats et associés pratiquant dans les domaines suivants :

- droit commercial et corporatif
- droit transactionnel
- droit immobilier
- droit fiscal

Conseillers juridiques d'entreprises

Notaires

Vice-présidents, Directeurs fiscalité

Analystes fiscaux

Chefs des services des finances

Comptables

Opportunités de commandites et d'expositions

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'expositions. Pour plus de renseignements, veuillez contacter **Jillian Dann** au 1 (877) 246-4832 poste 363 ou par courriel à J.Dann@CanadianInstitute.com

Réservez au 1 (877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com

Lundi 14 novembre 2005

8h00 Inscriptions et petit-déjeuner continental 

9h00 Allocution d'ouverture du président de la conférence

Mark D. Brender

Associé, Osler, Hoskin & Harcourt, srl

9h15 Les conventions entre actionnaires

Mark D. Brender

Associé, Osler, Hoskin & Harcourt, srl

- Une analyse des clauses types des conventions entre actionnaires, notamment
 - les droits de premier refus
 - les clauses d'achat forcé
 - les options de vente et d'achat
- Les notions de contrôle de droit et de contrôle de fait à des fins fiscales canadiennes : causes récentes
- Les droits conférés par les conventions entre actionnaires font-ils en sorte que les parties à ces conventions sont « reliées », ont des « liens » ou sont « membres du même groupe » à des fins fiscales canadiennes ?
- La planification de l'exonération des gains en capital
- La planification en cas de décès : assurance-vie souscrite par une entreprise
- L'incidence des conventions entre actionnaires sur les questions d'évaluation
- L'incidence des conventions entre actionnaires sur le statut d'« action privilégiée imposable » et le statut d'« action privilégiée à court terme »

10h00 Les conventions d'achats et ventes d'actifs

Christophe De Koster

Heenan Blaikie SRL

Les achats et ventes d'actifs entraînent des conséquences fiscales importantes tant pour le vendeur que pour l'acheteur. La compréhension de ces conséquences est un prérequis à une bonne évaluation des enjeux et à la négociation menant à la conclusion de l'entente et la rédaction de la convention d'achat et vente d'actifs. Christophe De Koster traitera, entre autres, des conséquences fiscales de l'achat et la vente d'actifs pour le vendeur et l'acheteur, de l'impact de l'allocation du prix de vente à chacun des actifs ainsi que des choix fiscaux disponibles dans le cadre d'une telle transaction.

- Les conséquences fiscales de l'achat et la vente d'actifs
- L'allocation du prix de vente et son impact fiscal du point de vue de l'acheteur et du vendeur
- Les choix fiscaux dans le cadre de l'achat et la vente d'actifs
- Les taxes à la consommation lors de la vente d'actifs
- Une analyse fiscale comparative entre la vente d'actions et la vente d'actifs

10h45 Pause-café et réseautage 

11h00 Les conventions d'achats et ventes d'actions

Jean M. Gagnon

Associé, Blake, Cassels & Graydon, s.r.l.

La vente d'actions est fréquente, mais demeure néanmoins unique à chaque situation. Toutefois, les conventions de vente d'actions n'échappent pas à la standardisation, ce qui peut engendrer une absence de couverture adéquate pour l'acheteur ou encore une responsabilité accrue pour le vendeur. Un examen des considérations fiscales propres à chaque société cible doit être entrepris à la lumière des tendances actuelles.

- Les différences entre la vente d'actions et la vente d'actifs d'une perspective fiscale
- La vente d'actions : les éléments pertinents de la convention de vente pour l'acheteur
- Les perspectives fiscales de la convention d'achat / vente d'actions
- Les projets fondamentaux pour l'acheteur des actions selon l'étendue de la vérification diligente
- Les considérations de structure des parties à la convention
- Les développements les plus récents en matière de rédaction des conventions

11h45 Les conventions de sociétés en commandite

Normand Royal, M.fisc.

Associé, Miller Thomson Pouliot, s.e.n.c.r.l.

- La définition d'une société en commandite
- Dans quelles circonstances est-il plus bénéfique de recourir à la société en commandite d'une perspective fiscale ?
- Les principales considérations fiscales de la mise en place d'une société en commandite
- Les éléments fiscaux que le rédacteur d'une convention de société doit tenir compte en rédigeant une telle convention
- L'allocation des revenus et des pertes entre les associés
- Le financement de la société en commandite
- Le choix de l'exercice financier

12h30 Dîner et réseautage pour les participants et conférenciers 

13h45 Les contrats de licence de propriété intellectuelle et de transfert de la technologie

François Painchaud

Associé, LEGER ROBIC RICHARD, SRL

Éric Labelle

Associé, Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l.

- Un aperçu général des règles de fiscalité relatives à la propriété intellectuelle et des clauses contractuelles pouvant s'y rapporter
- Le traitement fiscal propre aux contrats de licence de propriété intellectuelle et exemples de clauses

- Les planifications fiscales lorsque l'entreprise veut exploiter à l'extérieur du Canada
- Tirer profit des incidences fiscales pouvant découler de vos contrats de licence de propriété intellectuelle

14h45 Les contrats de roulement

Manon Thivierge

Associée, Heenan Blaikie, srl

Le terme « roulement » est utilisé fréquemment dans le cadre d'une pratique dans le domaine de la fiscalité. Néanmoins, la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ne définit pas le terme, sauf pour des fins restreintes. Manon Thivierge traitera de la notion de roulement et de son importance dans le cadre de conventions commerciales.

- Qu'est-ce qu'un roulement ?
- Les situations donnant lieu à un roulement
- Les roulements dans un contexte commercial : quand, comment et pourquoi ?
- Les types de roulement
- Les clauses particulières à inclure dans un tel contrat
- Le financement de la société en commandite
- Les taxes à la consommation dans le cadre d'un roulement
- Les considérations spéciales lors des transactions transfrontalières

15h30 Pause-rafraîchissements

16h00 Les conventions d'emprunts transfrontaliers

Elaine Marchand

Associée, Osler, Hoskin & Harcourt, SRL

Les sociétés canadiennes à la recherche de capitaux à l'étranger doivent considérer l'impact de l'impôt canadien sur le coût du capital et structurer leurs conventions de prêt et leurs titres de créances de façon à bénéficier des exemptions de retenue à la source applicables aux prêteurs non-résidents. Elaine Marchand traitera de la structure typique d'un emprunt transfrontalier et des aspects fiscaux canadiens de ces emprunts.

- Comment structurer l'emprunt pour bénéficier d'une exemption d'impôt de la Partie XIII
 - les exigences de l'exemption
 - l'inclusion des clauses de majoration
 - les frais connexes
- La dette convertible en actions de l'emprunteur
 - les restrictions
 - les clauses anti-dilution
- Les cessions de participations par le prêteur
- Quels sont les pièges à éviter ?

16h45 Les conventions immobilières – co-propriété, co-entreprise, location et sous-location

Martin D. Boily

McMillan Binch Mendelsohn S.E.N.C.R.L., s.r.l.

- Les aspects fiscaux rencontrés dans la structure d'une transaction immobilière

- Les avantages et inconvénients de divers véhicules et modes de détention d'un immeuble :
 - la société
 - la société de personnes
 - la fiducie
 - la co-propriété
 - la co-entreprise
- Les considérations fiscales clés des transactions de location
- Les incidences fiscales qui découlent de
 - la reprise hypothécaire
 - du changement d'usage
 - la disposition d'un immeuble
- Les droits de mutation immobilière
- Les incidences des taxes de vente (TPS / TVQ)

17h45 Récapitulatif de la journée et ajournement de la conférence

Mardi 15 novembre 2005

8h30 Petit-déjeuner continental ☞

9h00 Allocution d'ouverture du président de la conférence

Mark D. Brender

Associé, Osler, Hoskin & Harcourt, srl

9h15 Les fonds mutuels, conventions de fonds de placements immobiliers et les fonds de revenu

Lucia M. ten Kortenaar

Associée, Torys LLP

Kathryn E. Moore

Avocate, Torys LLP

- Le statut fiscal du véhicule d'investissement, des actifs étrangers reliés et l'éligibilité pour les dispositions d'investissement
- Le traitement fiscal accréditif et les dispositions de distribution pour l'effectuer
- Les aspects de l'investissement à classes multiples et les questions fiscales qui en découlent
- Les techniques de rachats et de fusions
- Les dispositions fiscales des conventions d'achats et de ventes, des conventions de fonds de placements immobiliers et des fonds de revenu
- Les structures de fiducies, corporatifs et de sociétés pour les fonds de revenu
- Les questions fiscales transfrontalières

Cette présentation sera faite en anglais.

10h15 Les opérations et financement structuré

Daniel Lacelle

Associé, Gowling Lafleur Henderson, s.r.l.

- Les principales implications fiscales à tenir compte dans le cadre des opérations de titrisation et de financement structuré
- Les conséquences fiscales relatives à la conversion de la dette en équité
- Un survol des principales règles en matière de divulgation
- Les zones grises et comment les aborder

11h00 Pause-café et réseautage

11h15 Les conventions d'actions échangeables

Guy Dubé, LL.M.

Associé, BCF, s.e.n.c.r.l.

Les fusions et acquisitions transfrontalières (Canada - États-Unis) se font généralement, selon l'état du droit actuel, par voie de conventions d'actions échangeables. Guy Dubé analysera ces règles dans le cadre de la transaction récente Molson / Coors.

- L'historique et la mise en situation de la transaction Molson / Coors
- Les avantages d'utiliser des actions échangeables
- Structurer une convention d'actions échangeables
- Les aspects fiscaux reliés aux conventions d'actions échangeables
- Les nouveaux développements législatifs et leurs impacts sur de telles transactions
- Les leçons à apprendre de la transaction Molson / Coors

12h00 Les conventions d'impartition

Patrick-Claude Caron, Avocat, M. Fisc.

Associé, Caron Avocats, S.E.N.C.

Le Canada se positionne avantageusement à l'échelle globale en matière d'impartition de services et d'activités divers, tels ses centres de service à la clientèle, pour ne nommer que cet aspect particulier. Le Canada offre des avantages incontournables par la présence de structures de télécommunications à la fine pointe, un taux de change avantageux, des coûts afférents à la main d'œuvre raisonnables de même que d'un taux d'imposition corporatif compétitif. L'impartition permet d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des entreprises y ayant recours. Une connaissance des diverses considérations fiscales, touchant l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation, de même que les interactions internationales est essentielle au succès de l'établissement d'une structure d'impartition permettant de remplir pleinement les objectifs visés initialement. Patrick-Claude Caron traitera des principaux aspects devant être considérés de même que de certaines stratégies favorables au niveau fiscal en matière d'impartition.

- Les considérations fiscales relatives à un procédé d'affaire de plus en plus répandu
- Les défis fiscaux dans le domaine de l'impartition
- Les implications à l'échelle nationale et internationale
- Les stratégies et structures fiscales
- Les éléments-clés à considérer dans la négociation des contrats d'impartition
- Quels sont les aspects fiscaux que vous devez considérer pour mieux profiter de ces conventions ?

12h45 **Mot de clôture du président et fin de la conférence**

ATELIER DE TRAVAIL FACULTATIF

13h30 à 17h00 (Inscriptions à 13h00)

Les réorganisations corporatives : une liste de vérification des clauses fiscales essentielles à inclure dans votre planification et vos conventions

Mark D. Brender

Associé, Osler, Hoskin & Harcourt, srl

François Auger, CA

Associé, Osler, Hoskin & Harcourt, srl

Les professionnels impliqués dans le domaine des réorganisations corporatives doivent être à l'affût des nouvelles tendances, développements et modifications fiscales qui ont un impact sur le succès de ces transactions. Dans le cadre de cet atelier pratique et interactif, au moyen d'exemples pratiques, Mark Brender et François Auger feront une analyse des tendances présentes et à venir dans le domaine de la fiscalité des réorganisations corporatives, incluant les fusions, acquisitions et rachats. Ils vous fourniront une liste de vérification des clauses fiscales essentielles à inclure dans votre planification et vos conventions.

- Les types de réorganisations les plus souvent utilisés
- L'information essentielle dont vous avez besoin dans le contexte d'une réorganisation corporative
- Les clauses fiscales importantes que vous devez inclure dans vos documents
- Les résolutions corporatives à inclure
- L'utilisation stratégique des articles 84 à 88 de la Loi de l'impôt sur le revenu
- Les erreurs communes et comment les éviter
- Les cas d'études et les leçons à en tirer

Mark D. Brender est un associé du secteur de la fiscalité du bureau de Osler, Hoskin & Harcourt, à Montréal. Sa pratique est axée sur les questions fiscales canadiennes et internationales, y compris les réorganisations d'entreprises, les fusions et acquisitions canadiennes et transfrontalières, les scissions, les appels publics à l'épargne et les financements. L'édition 2005 de la publication Canadian Legal Lexpert Directory reconnaît Mark Brender comme spécialiste recommandé à maintes reprises en planification fiscale successorale et personnelle, et comme spécialiste constamment recommandé en droit des sociétés.

François Auger est un associé du secteur de la fiscalité du bureau de Osler, Hoskin & Harcourt, à Montréal. Il est à la fois avocat et comptable agréé. Me Auger donne des conseils aux clients sur de nombreuses questions liées à l'impôt des sociétés. Sa pratique porte sur l'imposition des fusions et acquisitions et des réorganisations d'entreprises, sur l'imposition des opérations de financement des entreprises et des véhicules de placement et sur l'imposition des opérations transfrontalières.

Conférence sur les

ASPECTS FISCAUX DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Un guide explicite pour les initiés et non-initiés qui vous fournira des conseils fiscaux, cruciaux et stratégiques pour la négociation et la rédaction de vos conventions commerciales

Les 14 et 15 novembre 2005 • Atelier de travail facultatif le 15 novembre 2005

Hôtel Omni Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CODE SERVICE PRIORITAIRE :



Attention service du courrier : si non délivrable au destinataire, veuillez transférer au : Directeur Financier, Fiscaliste
Avocat, droit corporatif



CODE DE LA CONFÉRENCE: 550L06-MTL

OUI ! Veuillez m'inscrire pour la conférence sur les
ASPECTS FISCAUX DES CONVENTIONS COMMERCIALES
(veuillez photocopier pour les inscriptions additionnelles)

NOM DE LA PERSONNE _____

FONCTION _____

SOCIÉTÉ / ÉTUDE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL _____

TYPE D'ENTREPRISE _____ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE _____

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION _____

Frais par participant :

Conférence 1695,00 \$ plus la TPS 118,65 \$ (7%), plus la TVQ 136,02 \$ (7.5%) totalisant 1949,67 \$

Conférence et Atelier
2190,00 \$ plus la TPS 153,30 \$ (7%), plus la TVQ 175,75 \$ (7.5%) totalisant 2519,05 \$

Je veux de l'information sur les textes de la conférence

* Les rabais de groupes sont disponibles pour les individus d'une même organisation.
Cette offre spéciale ne peut être combinée avec une autre.

PAIEMENT

SVP facturer VISA MasterCard AMEX

No. _____ / _____ / _____ Date d'expiration: _____ / _____

Signature : _____

Ci-joint mon chèque pour _____ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de
L'Institut Canadien (N° de TPS - R106361728) (N° de TVQ - 1014951101) PBN# 106361728PG0001

5 options faciles pour s'inscrire

COURRIER L'Institut Canadien
1250, rue Université, C.P.516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3

TÉLÉPHONE 1(877) 246-4832
ou 416-927-7936

TÉLÉCOPIE 1(877) 927-1563
ou 416-927-1563

INTERNET
www.InstitutCanadien.com

COURRIEL
servicealaclientele@institutcanadien.com

Détails administratifs

LIEU: Hôtel Omni Mont-Royal

ADRESSE: 1050, rue Sherbrooke
ouest, Montréal

TEL.: (514) 284-1110

Réservations des chambres

Pour la réservation des chambres à Hôtel
Omni Mont-Royal, appelez le (514) 284-1110.

Textes du programme

Les participants à la conférence recevront un
ensemble de textes préparés par les
conférenciers : une excellente source
d'informations distribuées avant la conférence.

Politique en cas d'annulation et de remboursement

Si vous ne pouvez pas assister à cette conférence,
envoyez-nous un avis écrit jusqu'à 10 jours avant la
date de la conférence, et un reçu du montant total
vous sera remis, pour toute autre conférence
organisée par **L'Institut Canadien**. Néanmoins, le
remboursement de vos frais d'inscription peut être
effectué, moins les frais d'administration de 15%.
Aucun crédit ou remboursement ne sera effectué
après ce délai. Le remplacement d'un participant
par un autre est autorisé sans préavis. **L'Institut
Canadien** se réserve le droit d'annuler un cours s'il
le juge nécessaire et remboursera intégralement les
frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume
aucune responsabilité pour les changements de
date ou de contenu du programme.

Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous
concernant, envoyez-nous le verso de la brochure
par télécopie au 1(877) 927-1563 ou par courriel à
data@institutcanadien.com. Les modifications
peuvent prendre plusieurs semaines.

- Je souhaiterais recevoir de
l'information par courriel
- Je ne souhaite pas recevoir de courriels
provenant d'autres compagnies

LE PAIEMENT DEVRA ÊTRE REÇU AVANT LE 7 NOVEMBRE 2005